

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 32 (1985)
Heft: 4

Artikel: Les insignes de fonction s'imposent
Autor: Müller, Heinz W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

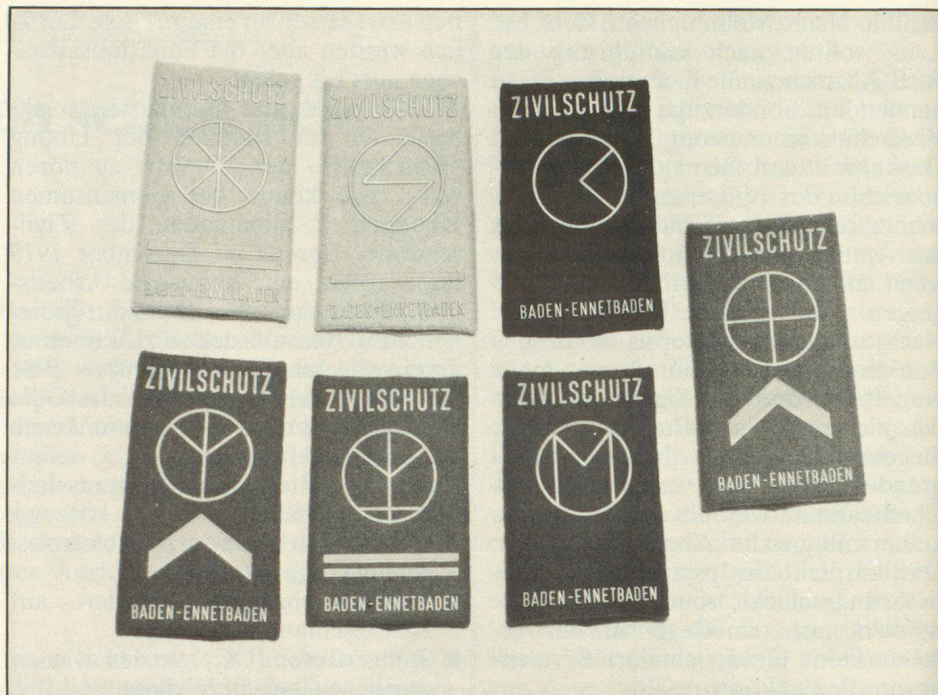
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

der Zivilschutzstellenleiter, äusserte sich *niemand* positiv über die neuen Schulterpatten. Meist wurden die neuen Funktionsabzeichen als unverständlich, unlogisch und für die Mannschaft als «fremd» bezeichnet. Auch persönlich kann ich nicht verstehen, weshalb man sich vor der Neueinführung nicht stärker oder gänzlich in Richtung Militär oder Feuerwehr angelehnt hat, wo man bekanntlich Funktionsabzeichen kennt, die von oben bis unten, vom Offizier bis zum «Gewöhnlichen» verstanden werden. In Wohlen, wo die ZSO einen Totalbestand von 1225 Personen aufweist, zeigte sich nach einer längeren Diskussion, dass man gerne wieder auf die früheren Schulterpatten (Beschriftung «Zivilschutz») zurückgreifen würde, nur sollten diese auf einer zusätzlichen Zeile die Bezeichnung des Dienstgrades (z.B. «DC SRD» oder «ZSO-C») aufweisen.»

H. Cruisus, DC Info ZSO
Wohlen-Waltenschwil-Büttikon-
Uezwil



So präsentieren sich die «Alternativ»-Funktionsabzeichen der ZSO Baden-Ennetbaden.
La solution de rechange telle que la propose l'OPC de Baden-Ennetbaden.

(Photo: Fritz Friedli)

Bien que les pattes d'épaules ne fassent pas l'unanimité...

Les insignes de fonction s'imposent

Heinz W. Müller

Les insignes de fonction ont été introduits dans la protection civile en 1982, après de longues tergiversations. Cela n'a pas été sans rouspétance de la part de divers milieux de responsables de la protection civile, nombre de ceux-ci ne parvenant pas à se familiariser avec ces signes conventionnels. Depuis lors, bien de l'eau a coulé sous les ponts. Cela justifie la rédaction de *Protection civile* à tenter de tirer un premier bilan. Compte tenu des résultats des consultations et recherches sommaires qui ont été faites, ce bilan peut être résumé comme il suit: les insignes de fonction se vendent «comme des petits pains frais», il se sont imposés apparemment en dépit de tout! Il existe toutefois de nombreux cadres et de nombreuses organisations de protection civile qui n'introduisent pas les insignes officiels mais qui ont créé d'autres pattes d'épaules, à leurs yeux plus significatives.

Le chef local de Ingenbohl-Brunnen est un opposant farouche dans le débat concernant les insignes de fonction. Réagissant à l'appel lancé dans la revue *Protection civile*, il a écrit en termes claires et nets: «Les insignes sont insuffisants, voire inutilisables lors de l'engagement. La troupe, qui ne comprend tout simplement pas ces insignes, manifeste à leur égard une attitude négative, quand elle ne les rejette pas.» Mais le chef local Girsberger reste un bon Confédéré: il estime en effet que l'on devrait, dans le meilleur des cas, utiliser les passants d'épaules des pompiers, de la police ou de l'armée, mais qu'en raison des circonstances, il faut tant bien que mal en rester aux insignes de fonction

actuels, dans la mesure où cela constitue une solution applicable dans toute la Suisse.

Monsieur Alfred Friedrich, chef des services des transmissions à Sils, ne montre pas non plus de considération pour les insignes de fonction: la troupe réagit très mal, parce que les insignes de fonction ne peuvent pas être «déchiffrés» dans tous les cas. En outre, les insignes posent des problèmes principalement lors d'exercices exécutés en commun avec l'armée. En effet, pratiquement aucun militaire ne connaît les insignes de fonction de la protection civile. Il arrive dès lors souvent, au cours des exercices, qu'en dépit des épaulettes des casques jaunes, un soldat doive demander qui

est le chef local. Voilà pourquoi M. Alfred Friedrich est favorable à une solution radicale: il faut que les insignes de la protection civile soient immédiatement adaptés à ceux de l'armée.

Plusieurs organisations de protection civile ne se sont pas contentées d'accueillir de mauvaise grâce les insignes de fonction imposés par la Confédération, mais ont rapidement créé leurs propres insignes de fonction qu'elles estimaient plus aisément visibles et compréhensibles. Ainsi en va-t-il, entre autres, de l'OPL de Baden-Ennetbaden, comme nous l'écrivait M. W. Bugmann, chef responsable du matériel de cet OPC (cf. également les exemples). C'est en 1981 que l'OPC de Baden-Ennetbaden a délivré des insignes de fonctions de sa propre création. Depuis lors, souligne M. Bugmann, ces insignes se sont révélés très utiles au cours des exercices. Les couleurs et les signes en sont bien visibles, ils n'ont pas une signification que pour les connaisseurs. Les insignes de fonction de Baden ont pour fondement l'édition de mars 1980 des directives concernant les abréviations et les signes distinctifs dans la protection civile.

Mais on a également enregistré des réactions très positives. C'est ainsi que M. Hans-Peter Oggenfuss, de Dachsen ZH, nous écrit: «Les porteurs des insignes de fonction en sont fiers (dans leur for intérieur).» M. Oggenfuss relève cependant qu'il se trouve des

gens pour se moquer de ces insignes; mais cela arrive également sur le plan militaire. L'insigne de chef de service apparaît comme un peu «maigre» si l'on tient compte de la fonction qu'occupe ce collaborateur direct et très étroit du chef local. Mais ce spécialiste de la protection civile de la région zurichoise lève un doigt en guise de mise en garde, lorsqu'on aborde le sujet des insignes militaires pour la protection civile: «Il est strictement déconseillé d'imiter les insignes militaires. En effet, premièrement il n'y a pas de parallélisme dans les fonctions et deuxièmement il faut se garder des implications que cela peut avoir sur le plan du droit international public.»

On a enregistré des échos positifs également de Maur ZH: selon les indications données par M. Lang, chef local, les cadres et la troupe ont réservé un accueil favorable aux insignes de fonction. L'inscription supplémentaire du numéro du quartier pour l'incorporation provoque un sentiment de solidarité supplémentaire. Le chef local Lang estime que les communes devraient toutes utiliser les insignes introduits par l'OFPC. Il y aura bien assez de cas particuliers dans la protection civile.

L'Office fédéral de la protection civile confirme que les insignes de fonction qu'il a produits se sont imposés «malgré tout»; en effet, 500 000 insignes de fonction ont été fabriqués, qui se sont écoulés «comme des petits pains frais». Après une phase initiale de scepticisme, les insignes de fonction sont actuellement chaque jour mieux introduits, et leurs signes distinctifs ne sont plus considérés comme des énigmes. Les fonctionnaires supérieurs responsables ont à nouveau donné les raisons pour lesquelles la protection civile n'a pas voulu des insignes militaires, à savoir: d'un côté, cela aurait été inhabile sur les plans politique et psychologique et, de l'autre côté, contrairement à l'armée, la protection civile n'admet pas de grade mais ne distingue que des fonctions.

L'histoire (cahotante) des insignes de fonction remonte au milieu des années soixante, lorsqu'un premier groupe de travail a effleuré le thème des insignes dans le cadre de l'examen de questions relatives à l'habillement en protection civile. Puis, en 1971, on a réfléchi plus concrètement à quelques genres d'insignes. Des représentants de la Confédération, des cantons, etc. s'assirent à la même table. Mais le problème des insignes de fonction fut en définitive abandonné. Le problème redevint actuel en 1978 et 1979, lors de l'exercice «casse-noisettes» ou l'on entendit le reproche selon lequel il était impossi-

ble de reconnaître les gens de la protection civile durant les exercices communs. En décembre 1979 déjà, un groupe de travail se remit à l'œuvre en se donnant pour objectifs de créer un insigne de fonction approprié. Ce groupe travailla durant deux ans. C'est donc en 1981 que tomba la décision selon laquelle il convient de désigner la fonction et non l'échelon de la fonction.

Les autres décisions fondamentales suivantes furent prises:

- même couleur pour les abréviations et les signes;
- les insignes de fonction sont montés sur des passants d'épaule;
- le remplaçant (CL) est désigné de la même façon que le chef lui-même;
- il n'y a pas d'insigne spécial (exception faite du médecin).

Pour des raisons financières, lors de la discussion sur le fait de savoir si les

insignes devaient être en plastique ou en étoffe, c'est l'étoffe qui l'emporta, car elle représentait la variante la moins chère. En effet, une paire d'insignes en étoffe coûte 1 fr. environ, cependant que les insignes en plastique seraient revenus sept à dix fois plus cher. Les insignes de fonction appartiennent à l'équipement et doivent par conséquent être restitués après l'achèvement du service.

Les représentants de l'OFPC tirent un bilan globalement positif après trois ans. On peut se convaincre que les insignes de fonction utilisés sur le plan suisse s'imposeront tôt ou tard et pourront ultérieurement encore entraîner le ralliement des «dissidents». L'OFPC tolère encore aujourd'hui d'éventuels insignes supplémentaires sur des passants d'épaules. Mais il est absolument exclu de revenir sur les décisions prises en son temps.

